



Sortir de l'indivision dans une donation partage

Par **opaline7777**, le **25/07/2014** à **10:09**

Bonjour

Mes parents ont fait une donation partage en indivision, entre mon frère et moi

Ils sont toujours vivants

Je tiens à sortir de cette indivision avant le décès de mes parents qui ont l'usufruit

Mes parents sont d'accord, mais mon frère refuse

Les biens sont 2 maisons, à souligner que mon frère vit avec mes parents dans l'une des maisons

Comment puis-je procéder ?

Merci pour votre aide

cordialement

Par **moisse**, le **25/07/2014** à **10:51**

Une seule solution : le TGI

Avec risque d'une décision de vente aux enchères.

Par **opaline7777**, le **25/07/2014** à **10:55**

Merci pour votre réponse rapide

Mais le tgi peut il ordonner une vente si mes parents sont encore vivant et ont la nue propriété

?

A priori, vos parents sont usufruitiers, pas nus propriétaires.

Par **opaline7777**, le **25/07/2014** à **11:03**

je lis sur le document notarié : avancement d'hoirie, cela fait il une différence ?